



Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal

Projet de développement



Grand  
Besançon  
Métropole

# **CAFÉS PLUI**

Compte rendu des échanges

*Juin 2023*

# CAFE PLUI FORET

## Comment concilier les différents rôles de la forêt sur notre territoire ?

Le 11 avril 2023 de 17h00 à 18h30 à la Salle de Fête de Tallenay

### Présents :

- Aurélien Laroppe (VP GBM PLUi), Jean-Paul Michaud (Président SCoT Besançon Cœur Franche-Comté), Elsa Lonchampt (AUDAB), Fabienne Meotti (GBM Mission PLUi)
- **Intervenant** : Martial Taulemesse, FIBOIS BFC
- **Participants** : Lorine Gagliolo – VP Développement durable, énergie, environnement à GBM ; Ada Leuci – commune de Miserey-Salines ; Ludovic Barbarossa – commune de Tallenay ; Dominique Maillot – FRANSYLVA et Communes Forestières du Doubs ; Juliette OURY – Communes Forestières du Doubs ; Michel Carminati – CFA CFPPA de Châteaufarine - ; Carine Marcy – FNE Doubs Energie ; Patrick Lemble – FNE Doubs Énergie ; Gilles Benest – FNE Doubs ; Martine Bouveret – CDP ; Mady Salvi – CDP

## Introduction

Introduction d'Aurélien Laroppe et Jean-Paul Michaud

Présentation par Martial Taulemesse, Chargé de mission interface ressource & 1ère transformation du bois à FIBOIS Bourgogne Franche-Comté.

Lien vers la présentation :

[https://plui.grandbesancon.fr/wp-content/uploads/2023/05/Cafe-PLUi\\_Foret- Tallenay.pdf](https://plui.grandbesancon.fr/wp-content/uploads/2023/05/Cafe-PLUi_Foret- Tallenay.pdf)



Figure 1: Café PLUi Forêt, Tallenay – intervention de Martial Taulemesse, Fibois BFC.

## Compte rendu du temps d'échanges

### Multifonctionnalité de la forêt

*Dominique Maillot – FRANSYLVA et Communes Forestières*

Précise que la politique forestière est définie par l'Etat et que c'est l'Etat qui en assure la cohérence. Les forêts sont caractérisées par le principe de la **multifonctionnalité** qui comporte 3 dimensions : économique, sociale, et environnementale avec notamment la **fixation du dioxyde de carbone** par le bois. Le PLUi de GBM doit intégrer ces 3 dimensions et la gestion durable des forêts.

La vision de l'avenir est de tout faire pour **rendre les forêts résilientes par rapport au changement climatique**, et aujourd'hui les acteurs de la filière sont imprégnés par le fait que la forêt peut contribuer à minorer le réchauffement climatique.

D'autre part, sur la dimension économique, le PLUi doit contribuer à faire en sorte que l'activité forestière puisse se dérouler dans de bonnes conditions pour les exploitants et les riverains. Il faut **organiser des espaces spécifiques nécessaires à l'exploitation** (sites de stockage, sites de tri, etc.) et penser à leur intégration.

*Gilles Benest – FNE Doubs*

S'étonne que l'on inscrive dans le PLUi des voies de circulation permettant l'exploitation forestière, les plateformes de retournement et se questionne sur la nécessité d'inscrire ce type d'aménagement dans le PLUi. En effet, les voies qui permettent l'exploitation, permettent aussi la pénétration touristique, et des dispositions devraient être prises pour éviter les impacts liés aux activités touristiques et de loisirs.

*Eléments d'échanges*

Jean-Paul Michaud précise que, sur les dessertes forestières, il pourrait éventuellement être intéressant d'anticiper les voies d'accès à la forêt afin de préserver ces endroits. Une étude de ces enjeux sur les différentes parcelles pourrait être intéressante.

## Risques d'incendies / zones tampons / écologie

*Dominique Maillot – FRANSYLVA et Communes Forestières*

Le risque incendie est à anticiper dans les forêts du territoire. La présence de réserves d'eau est également à étudier.

*Juliette Oury – Communes forestières*

Concernant les zones tampons et la distance de 30 mètres imposée entre la lisière forestière et le bâti, s'interroge sur l'augmentation de la largeur de la zone tampon en anticipation du risque incendie.

*Ada Leuci – Commune de Miserey-Salines*

Suggère que les règles pour les zones de recul soient adaptées en identifiant les enjeux zone par zone. Il ne s'agit pas de produire une règle uniforme sur le territoire.

*Gilles Benest – FNE Doubs*

Les lisières de forêts, ces zones tampons, sont très intéressantes d'un point de vue écologique.

Demande si le PLUi peut prendre en compte la préservation **d'îlots de vieillissement** qui sont particulièrement intéressants au regard de la résilience des forêts.

Ajoute que les **ripisylves** ont un rôle majeur pour préserver le fonctionnement des cours d'eau (berges, limitation de l'évaporation, etc.). L'état des rivières sur le territoire est préoccupant, le PLUi pourrait permettre d'identifier des secteurs où la ripisylve manque et nécessite des actions de restauration.

*Lorine Gagliolo – VP Développement durable, énergie, environnement à GBM*

**L'adaptation sur le risque incendie**, est un sujet à ne pas sous-estimer et fait partie des enjeux du Plan Climat également (peu présent dans l'actuel PCAET 2021-2027, puisque élaboré avant les incendies de ces dernières années). Dans quelques années le Climat de GBM sera celui d'Orange il y a 10 ans. Conseille de ne pas réinventer, mais de s'inspirer de ce qui est fait. La collectivité doit être en avance sur ces questions. Le risque incendie est aux portes de GBM, il est à prendre en compte dans le PLUi.

Propose **d'utiliser la classification Espace Boisé Classé (EBC)** pour conforter la préservation des ripisylves dans le PLUi. En parallèle, au sein de la GEMAPI<sup>1</sup>, des actions sont menées en lien avec les exploitants pour limiter l'accès du bétail à la rivière par exemple.

*Martial Taulemesse – FIBOIS BFC*

Concernant la lutte contre les incendies, il semblerait intéressant de développer une **carte des accès au massif**, avec la localisation des secteurs de retournements (ex : programmes de caractérisation et cartographies dans les Vosges).

---

<sup>1</sup> Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

Les **zones tampons** sont multifonctionnelles : préservation biodiversité, zone tampon pour les incendies mais également zone de stockage de CO2. Concernant leur entretien, ces zones pourraient être exploitées pour produire de la biomasse. Dans certains départements du Sud de la France il y a ponctuellement des OLD, Obligations Légales de Débroussaillage, mais il n'y a actuellement pas d'obligation d'entretien de ces zones par les propriétaires.

#### *Mission PLUi – GBM - AUDAB*

Les PLUi doivent mettre en œuvre des dispositions qui limitent les risques de feux de forêt, la question des **zones tampon** est donc particulièrement intéressante. De nombreuses remarques sont recueillies à propos de ce recul de 30 mètres, ne permettant parfois pas l'accès à des engins agricoles. Jean-Paul Michaud ajoute que ce sont possiblement des espaces délaissés qui peuvent s'enfricher s'il n'y a pas d'obligation d'entretien.

#### *Mission PLUi - GBM*

Au niveau de Grand Besançon Métropole, ce sujet est en réflexion. La distance aux habitations est principalement motivée par les arbres qui meurent et risquent de tomber. Au lieu d'avoir un grand principe identique sur l'ensemble du territoire, l'idée peut être d'évaluer la nature des essences, la hauteur des arbres sur le massif. Concernant le risque incendie, il s'agit davantage de gestion et d'entretien, qui ne sont pas dans le champ du PLUi. Un autre questionnement actuel est le traitement du massif boisé à l'intérieur des zones bâties, avec les enjeux de développement d'îlots de fraîcheur.

L'écologie est prise en compte dans la trame verte et bleue et les zones classées Natura 2000 ou ZNIEFF.

Jean-Paul Michaud précise que dans le SCoT également, les continuités écologiques sont identifiées, et pour celles qui aujourd'hui sont dégradées, l'objectif est de les restaurer. Ce sont les orientations du SCoT qui vont être intégrées et déclinées dans le PLUi.

Les ripisylves sont déjà des zones non-constructibles, le PLUi ne peut pas aller plus loin sur ce sujet. En revanche la GEMAPI œuvre pour leur préservation en travaillant davantage sur les usages.

#### *Question/Réponse :*

- *Patrick Lemble – FNE Doubs Énergie* : Interroge sur la manière dont seront déterminées les surfaces que le PLUi va allouer aux zones boisées ? La Région a un projet qui décline les objectifs de captation carbone, y aura-t-il un rapprochement à ce sujet ?
- *Mission PLUi - GBM* : Grand Besançon Métropole dispose du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui donne de grandes orientations réalisées en lien étroit avec la Région, les chambres consulaires, les services de l'Etat, etc. GBM est un territoire qui est déjà régi par de nombreux PLU, identifiant déjà des zones naturelles N et agricoles A. En termes de zonage, ce qui existe dans les PLU va être repris pour le zonage du PLUi, avec des modifications à la marge. Pour la rédaction du règlement, il s'agit de définir les occupations du sols et activités qu'on souhaite accueillir et ceux dont on ne veut pas. Les usages, eux, ne peuvent être régis par le PLUi. Il est possible de se diriger vers la constitution d'un petit **groupe de travail** avec les acteurs concernés.

## Aménagements forestiers

#### *Ada Leuci – Commune de Miserey-Salines*

Au niveau communal, la gestion de la forêt est déléguée à l'ONF. En revanche pour les particuliers, la connaissance de la gestion forestière adaptée ou du comportement à avoir au niveau de l'entretien ne sont pas toujours accessibles. Il pourrait être intéressant de **sensibiliser les particuliers à une meilleure gestion des forêts**.

#### *Dominique Maillot – FRANSYLVA et Communes Forestières*

Pour rappel, les **propriétaires privés** au niveau national sont plus de 3 300 000 dont 95% d'entre eux qui possèdent moins de 2 hectares. Cela demande un travail important pour les atteindre et les sensibiliser. La rédaction du PLUi peut être une occasion de les **associer**, afin de leur faire prendre conscience des enjeux de la forêt.

#### *Gilles Benest – FNE Doubs*

Précise que le **défrichement** est interdit pour tout le monde, si la parcelle est reconnue boisée elle doit rester forêt quelle que soit la surface.

*Martial Taulemesse – FIBOIS BFC*

Répond à la situation de la **forêt privée** : il y a effectivement beaucoup de petits propriétaires, mais une réglementation limite les interventions. Un plan simple de gestion (un document à peu près identique à ce qui existe en forêt communale) est obligatoire pour les propriétaires qui ont 25 hectares de forêt ou plus, et reste recommandé pour ceux de moins de 25 hectares, donc des règlements de gestion sont possibles également pour les petits propriétaires.

## Bois énergie

*Dominique Maillot – FRANSYLVA et Communes Forestières*

Le bois stocke du carbone, il faut donc encourager cette production de bois, pour le bois-énergie mais également pour la **construction bois**. Le PLUi pourrait également prévoir la mise en œuvre de chaufferies et le développement de réseaux de chaleur.

Suggère de faire une **OAP** (Orientation d'Aménagement et de Production) **thématique Forêt** qui recense les opérations d'aménagement concernant la forêt, et qui mettrait en évidence la multifonctionnalité de la forêt.

*Martial Taulemesse – FIBOIS BFC*

Le **bois-énergie** est une énergie à développer et il pourrait également être intéressant de développer des filières de production de fibre de bois comme isolant.

*Aurélien Laroppe - VP PLUi et urbanisme opérationnel GBM*

Les réflexions sur **l'énergie** dans le bâtiment, le chauffage et consommer moins sont intéressantes et le lien avec la forêt est important.

D'un point de vue économique, le bois c'est 20 000 emplois sur la Région BFC, et parfois dans les PLU la forêt représente une annexe sur la partie N. Il semble intéressant de recentrer sur l'aspect économique, de protection, de gain de stockage de carbone, et d'utilisation dans les bâtiments.

Pour rebondir sur les OAP, ceci pourrait être intégré en détail dans le PLUi afin de faire en sorte qu'il y ait davantage d'utilisations du bois au sein des constructions.

## Remarques

*Ludovic Barbarossa – maire de Tallenay*

Retient deux enjeux forts à traiter dans le PLUi : la problématique des dessertes forestières, et la problématique des zones tampons des forêts.

Remarques complémentaires des participants sur l'absence de l'ONF à ce Café PLUi. Le choix de la date de l'évènement pendant les vacances scolaires est également mis en lumière.

Ce que retiennent de ces échanges, les membres du CDP présents  
(extraits de la séance de restitution du 23 mai 2023)

L'opportunité du bois-énergie

La résistance/résilience de la forêt comme écosystème

L'importance du sol

La possibilité de classer les forêts en EBC pour éviter les dangers liés au déboisement

Le besoin de sensibiliser les propriétaires de forêts privées sur la gestion des forêts

Ajout : pourrait être intéressant que les mairies fassent des contrats avec les centres équestres pour une bonne utilisation des forêts

**Grand Besançon Métropole**  
La City – 4 rue Gabriel Plançon  
25043 Besançon Cedex

Tél. 03 81 87 88 89  
[www.grandbesancon.fr](http://www.grandbesancon.fr)

